



## Déclaration commune du Comité d'Entreprise de la Société Européenne (CESE) et du Groupe Clariane

Lors de sa séance plénière du 23 novembre, le Comité d'Entreprise de la Société Européenne (CESE) de Clariane SE a pris acte du plan d'action de renforcement de la structure financière de la société, conduisant à l'augmentation des fonds propres de la société et à la réduction de son endettement. Dans ce contexte, la Direction Générale du Groupe Clariane réaffirme son engagement auprès du CESE de préserver l'emploi et la qualité des soins.

Le CESE souhaite coopérer avec le Groupe pour soutenir ses employés dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes face à la crise que subit le secteur.

Dans le cas des projets de cessions d'activités déjà annoncées, le CESE et les organes représentatifs nationaux seront consultés, conformément à l'accord en vigueur relatif à la mise en place du CESE et en pleine cohérence avec les principes de la Charte européenne du dialogue social récemment signée avec Clariane. Cela permettra au CESE de vérifier les conditions des cessions et d'exprimer ses opinions afin qu'elles soient prises en compte.

En tout état de cause, le CESE et la Direction Générale de Clariane réaffirment conjointement qu'ils n'accepteront aucun compromis sur la qualité des soins et des services fournis aux résidents et patients ainsi que sur les conditions de travail des employés de Clariane.

La Direction Générale de Clariane et le CESE conviennent que le CESE aura accès à l'expertise de son choix en conformité avec les dispositions de l'accord relatif à la mise en place du CESE en vue d'évaluer les projets de l'entreprise et afin que les opinions du CESE puissent être prises en compte.

### À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans sept pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Avec leurs différentes expertises, les 70 000 professionnels du Groupe travaillent chaque année au service de plus de 800 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, Berkley, etc.), les établissements et services de santé (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Les essentielles, Ages et Vie, etc.).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

### Contacts presse

Matthieu Desplats  
Directeur des relations presse  
06 58 09 01 61  
[Matthieu.desplats@clariane.com](mailto:Matthieu.desplats@clariane.com)

Julie Mary  
Responsable des relations presse  
06 59 72 50 69  
[julie.mary@clariane.com](mailto:julie.mary@clariane.com)

Florian Bachelet  
Responsable des relations presse  
06 79 86 78 23  
[florian.bachelet@clariane.com](mailto:florian.bachelet@clariane.com)